



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/565

Adaptations des droits d'entrées en piscines et patinoires liées à la crise sanitaire

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/565 - ADAPTATIONS DES DROITS D'ENTREES EN PISCINES ET PATINOIRES LIEES A LA CRISE SANITAIRE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La crise sanitaire du COVID-19 que nous connaissons depuis mars 2020 a conduit la Ville de Lyon à adapter à plusieurs reprises ses dispositifs d'accueil du public en piscines :

- Réduction des capacités d'accueil par la mise en place de « fréquences maximales instantanées » (FMI) revues à la baisse ;
- Tarification spécifique durant l'été 2020 : 2 euros par usager et par créneau de 2 heures ;
- Vente en ligne de places unitaires associées à des réservations de créneaux ;
- Tarification des créneaux d'occupation par les clubs sportifs pour leurs entraînements établie au prorata des périodes d'ouverture effective sur la saison sportive.

Ces adaptations ont été prises dans le souci de maintenir la sécurité des usagers, tout en leur permettant de continuer à se rendre dans les piscines lorsque cela est possible, en fonction des restrictions gouvernementales.

Afin de compléter ces adaptations, je vous propose d'approuver les dispositions suivantes en faveur d'une plus grande souplesse pour les usagers :

- Prolongation des cartes d'abonnement en piscines et patinoires actuellement en circulation, sans limitation de durée. Ces cartes avaient jusqu'à présent une durée de validité de deux ans. Toute nouvelle carte d'abonnement délivrée à compter du 1^{er} février 2021 sera valable sans limitation de durée.
- Il s'agit des cartes suivantes :
 - Carte 10 entrées piscines et patinoires
 - Carte 10 locations de patins
 - Carte 25 h CNTB
 - Carte 50 h CNTB
 - Carte 10 entrées avec activité nautique encadrée
 - Carte d'activité « bébé nageur », saison ou demi-saison
- Les cartes d'activité « bébé nageur », saison ou demi-saison, pourront faire l'objet d'un remboursement sur demande des usagers, pour des motifs en lien avec une situation exceptionnelle liée à une pandémie ou une crise sanitaire.

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

1 - Ces dispositions sont adoptées et entreront en vigueur au 1^{er} février 2021.

2 - La dépense résultant des remboursements de cartes « Bébé nageurs » seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2021 des Sports, opération SPPP, opération nature SPPPDF chapitre 65, nature 65888.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET